**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^O^ 2 CONFIDENTIELLE
DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO) POUR LA RELOCALISATION DE LA
CONDUITE DU PONT ARTHUR-LABERGE**

La réponse à la demande de renseignements n° 2 confidentielle de la Régie de l'énergie est déposée sous pli confidentiel.